



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ET DES DECISIONS

**DECISION N° 59/2024 PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,
- Vu la délibération n° 2020/15 en date du 24 Mai 2020, par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la proposition de la Société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE, 69808 SAINT PRIEST CEDEX,

DECIDE :

Article 1 : de signer une convention avec la Société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE en vue de la mise à disposition, à compter du 1^{er} Septembre 2024 pour une durée de 5 ans, de deux bouteilles de gaz gamme CLASSIC – RR0A106, moyennant un coût de location de 772,51 € TTC.

Article 2 : de procéder ultérieurement, à son initiative, aux diverses opérations prévues dans la convention.

Article 3 : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et décisions, de la porter à la connaissance du conseil municipal dans le cadre des communications du maire et de la publier sur le site internet de la commune.

Article 4 : Ampliation en sera :

- adressée au receveur municipal
- notifiée à la Société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE

LIBERCOURT, le 17 Mai 2024
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ
Signé Electroniquement

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20240517-D-59-2024-AU
Date de télétransmission : 17/05/2024
Date de réception préfecture : 17/05/2024



Monsieur le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr